

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 10 du 03 juillet 2015



## **PUCERONS sur géraniums et plantes à massif : encore des foyers**

Des foyers de pucerons dispersés dans les plantes à massif et géraniums restants sont régulièrement signalés. Il ne faut pas les négliger, car les formes ailées vont aller s'installer sur les chrysanthèmes.

## **THRIPS : toujours des individus sur plantes à massif et géraniums**

Il faut impérativement les éliminer pour éviter leur installation sur les nouvelles cultures comme le chrysanthème ou le cyclamen.

En préventif sur les jeunes plants de chrysanthèmes qui viennent d'arriver dans les serres il est prudent de faire un apport d'*Amblyseius cucumeris* ou d'*A.swirskii* par saupoudrage puisque les plantes ne se touchent pas encore.

Mais attendre que les températures sous les serres baissent sinon les auxiliaires vont disparaître.

Ne pas oublier que le bassinage des allées permet d'abaisser temporairement la température sous les abris.



Photo AREXHOR G.E. : dégâts sur pétales d'osteospermum dus à des piqûres de thrips

## **CYCLAMEN : à éviter, les arrosages de l'après-midi.**



Photo ADHP : culture de cyclamen

En cas de fortes chaleurs comme ces derniers jours, arroser l'après-midi facilite le développement de la fusariose.

Mieux vaut les laisser mourir de soif jusqu'au soir !

## VU DANS LES SERRES : ALTISE COMMUNE



Photos ADHP: dégâts foliaires sur fuchsia dus aux altises



Larve d'altise sur tige de fuchsia



Altise adulte  
Source : <http://aramel.free.fr/>

***Altica oleracea*, l'Altise commune** ou Altise du colza, est un insecte sauteur de long de 3 à 4 mm, vert ou bleu métallique, doré ou noir. Très polyphage, il vit sur des plantes variées comme le gaura et le fuchsia.

Les adultes trouent les feuilles tandis que les larves dévorent le parenchyme du limbe.

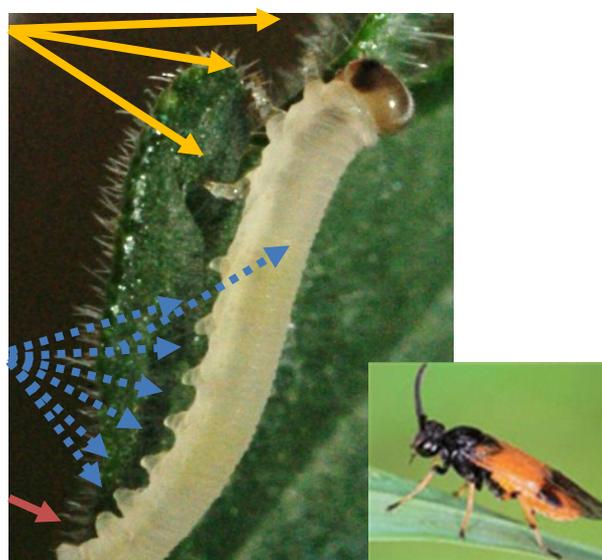
## TENTHREDES sur jeune chrysanthème

Les tenthrèdes sont des petits hyménoptères mais les dégâts de leurs larves sont au moins aussi importants que ceux des Lépidoptères.

Toutes les chenilles ont en commun deux choses : le nombre de « vraies pattes » c'est-à-dire 3 paires (flèches jaunes) et une paire de pattes annales (flèches orange). La différence réside dans le nombre de « fausses pattes » (flèches bleues en pointillés). Une vraie chenille possède au maximum 5 paires de fausses pattes quand une fausse chenille en aura de 6 à 9 paires.



Vraie chenille (Noctuelle potagère) et adulte (bayer jardin)



Fausse chenille (Tenthrede) et adulte de tenthrede (fredon corse)

## BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

**A surveiller les foyers résiduels de pucerons dans les cultures**

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Rouille blanche	Chrysanthème	
Tenthrede	Chrysanthème	A SURVEILLER
Thrips	Chrysanthème	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Sciarides	Cyclamen	
Acariens	Géranium lierre	
Puceron	Géranium lierre	
Thrips	Géranium lierre	
Pucerons	Plantes à massif	
Thrips	Plantes à massif	
Oïdium	Plantes à massif	
Sciarides	Plantes à massif	
Aleurodes	Plantes à massif et Pélargonium	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

### **Les abeilles butinent, protégeons les !**

### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

**Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »*